

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE 29 JUIN 2026**

CON ID : 048-214801326-20260629-290620261-DE

EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	13
Procurations :	2
Absent :	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf juin à vingt heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BECHETOILLE Xavier, BOUDON Sophie, CHALIER-PASCAL Maryline, CHAMPREDON Éric, CUMINAL Yannick, DOLADILLE Damien, GRANIER Guylhem, PARENT Philippe, PAULHAC Corinne, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine, VASSAL Aurore.

Présents par procuration Madame PANTEL-BEILLA Emilie à Madame BOUDON Sophie, Monsieur RODIER Sylvain à Monsieur DOLADILLE Damien.

Absent :

Secrétaire de séance : Madame TREBUCHON Géraldine

1 – OBJET : RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2025

Suite à la présentation par Monsieur le Maire du rapport du délégataire pour la gestion du service public d'eau potable, exercice 2025, le Maire soumet au Conseil Municipal ce rapport.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant qu'il n'y a pas d'observations à formuler, prennent acte du rapport eau 2025 du délégataire, établi par VEOLIA, et approuvent à l'unanimité le compte d'exploitation de l'année 2025 tel qu'il leur est présenté.

Le Maire,

Samuel SOULIER.

